

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-Travail-Progrès  
-----

Décret n° 2023 -97 du 24 mars 2023  
portant nomination du président du comité de direction du laboratoire  
national de santé publique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 9/69 du 28 mars 1969 portant création d'un laboratoire national  
de santé publique ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux  
hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n° 69/290 du 21 juillet 1969 portant organisation du laboratoire  
national de santé publique ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la  
composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des  
établissements publics ;

Vu le décret n° 2009-402 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre  
de la santé et de la population ;

Vu le décret n° 2018-268 du 2 juillet 2018 portant organisation du ministère de la  
santé et de la population ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre,  
chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres  
du Gouvernement ;


En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Raphaël TATY-TATY est nommé président du comité  
de direction du laboratoire national de santé publique.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Raphaël TATY-TATY, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2023 - 97 Fait à Brazzaville, le 24 mars 2023

  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,  
chef du Gouvernement,

  
Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre de la santé et de la  
population,

  
Gilbert MOKOKI.-

Le ministre de l'économie et des  
finances,

  
Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes publics  
et du portefeuille public,

  
Ludovic NGATSE.-